

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 10

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'interpellation Nicole. — Psychologie des foules et jugements objectifs. — Une mauvaise action. — La refonte de nos règlements. — Un premier mot au sujet du sous-officier.

On nous aurait dit, il y a deux ans, que le burlesque incident d'Orsière occuperait jusqu'au parlement fédéral, et que la chronique suisse d'octobre 1925 devrait s'en saisir, parce que devenu la dernière actualité militaire du mois, nous aurions fait quelque difficulté pour l'admettre. Tout arrive, paraît-il. Mais faut-il que nous soyions un peuple heureux pour transformer une historiette en page d'histoire et en procès de haute morale les propos sortis de l'imagination puérile d'un artilleur en vertugadin.

Le chef du Département militaire fédéral n'en a pas moins dû exhumer ses dossiers afin de répondre au discours en trois points, — militaire, ecclésiastique, civil, — d'un interpellateur, le sieur Nicole, député de Genève au Conseil national.

Nos confédérés de la Suisse allemande, gens avisés, dont le bon sens ne fléchit pas volontiers, ont souri au spectacle. Ils ont écouté avec un peu d'étonnement le chef du Département militaire racontant l'origine de la tempête qui s'est subitement déchainée dans notre verre d'eau romand. Ce que M. Nicole a appelé la face militaire de son interpellation est simplement une accusation calomnieuse, dirigée par un sous-ordre contre un de ses supérieurs. Un citoyen n'aurait-il plus le droit d'être protégé contre des accusations déshonorantes s'il commande un corps d'armée ? Le sous-ordre a été puni. Il n'aurait plus manqué qu'il ne le fût pas.

La face ecclésiastique n'est pas du ressort de l'autorité militaire fédérale, ce dont M. Nicole aurait pu se douter. L'Eglise nationale du canton de Vaud n'est pas incorporée au 1^{er} corps d'armée, ni réciproquement le corps d'armée à la dite Eglise. Nous raconter que le déplacement paroissial de l'artilleur-pasteur a été dû à l'influence ecclésiastique du colonel Bornand, dans quelle planète éloignée peut bien vivre l'auteur de cette boutade ? Mais il est député au Grand Conseil vaudois, député modeste, il est vrai, dont l'activité législative est faite de silence et d'effacement. Il n'en est pas moins

aux premières loges pour obtenir d'exacts renseignements. Qu'il sorte de sa pénombre, qu'il demande des explications au Conseil d'Etat vaudois, qu'il parle puisqu'il est un surveillant de l'administration ecclésiastique, ce que le colonel Bornand n'est pas.

La face civile, nous aurions préféré ne pas nous y arrêter. Nous regrettons que le colonel Fonjallaz ait cru devoir mettre son nom en tête d'un écrit qui méritait si peu de lecteurs. Certes, nous n'oublierons pas en quelques semaines vingt-cinq années d'une utile et fidèle collaboration. Nous n'oublions pas non plus qu'au temps où le colonel commandant de corps P. Isler était chef de l'arme de l'infanterie, il faisait grand cas des services du capitaine, du major, du lieutenant-colonel-instructeur Fonjallaz. Ces souvenirs ne font que rendre plus sincères nos regrets. Plus vite le silence s'étendra sur ce que les conversations de la place publique ont appelé « une affaire » et qui n'est qu'une manifestation assez ordinaire de la psychologie des foules, mieux cela vaudra.

* * *

Avant de laisser cet objet, nous voudrions relever un point. Nous sommes toujours un peu surpris lorsque nous entendons affirmer en temps de paix, généralement avec la plus extrême assurance, qu'un tel est incapable d'exercer un commandement, tandis que tel autre mérite toutes les approbations ; nous en sommes surpris parce que nous croyons savoir que la paix et la guerre sont le jour et la nuit, et que celle-ci réforme souvent les jugements les plus affirmatifs portés pendant celle-là.

Prenons le cas actuel. Avec toute l'autorité que lui confèrent, paraît-il, ses études approfondies des questions militaires, M. Chevalier proclame l'incapacité du commandant du 1^{er} C. A. Mais que la guerre nous atteigne, et que ce chef emporte un succès sur son front d'action, sans qu'il y ait été pour beaucoup personnellement, — les cas de ce genre sont fréquents à tous les échelons du commandement, — le plus grand nombre de ceux qui le vilipendent aujourd'hui, M. Chevalier y compris, encenseraient son génie militaire. Réciproquement, supposons un revers, sans faute personnelle, de tel officier que nul n'aurait contesté jamais, un Audeoud par exemple ; l'immense majorité de ceux qui le louangeaient s'écritait non pas : comment avons *nous* pu *nous* tromper pareillement, mais : comment a-t-on pu se tromper pareillement. Tel le phénomène de la psychologie des foules, présentement très visible dans quelques milieux.

Veut-on serrer l'exemple de plus près ? L'observation est suggestive. Elle montre bien l'opposition entre l'erreur propagée par des sentiments de masses et un jugement objectif fondé sur le raisonne-

ment. Pendant que le compétent M. Chevalier stigmatisait l'infériorité d'un chef qui fait travailler ses sous-ordres et leur répartit la besogne, le lieutenant-colonel Combe insistait, dans la *Rev. mil. suisse*, sur l'impérieuse nécessité de cette méthode, aujourd'hui que la conduite des troupes est devenue chose si compliquée. Enumérant les trois périodes du travail du chef, préparation, décision, élaboration des instructions, il écrivait :

« Il suffit au commandant d'orienter ses aides, dans les grandes lignes, sur ses intentions pour que ceux-ci puissent prendre à leur charge le travail des première et troisième phases et en porter la responsabilité vis-à-vis de leur commandant. Le travail de celui-ci sera simplifié, puisqu'il pourra se restreindre à la deuxième phase, la décision.

» Telle est notre conception du rôle de l'Etat-Major, et nous aimerions que cette conception fût exposée dans notre nouvelle I. S. C. à titre de base d'organisation du travail dans tous les états-majors.»

* * *

On m'excusera de m'être arrêté aussi longuement sur le très médiocre écrit de M. Chevalier, mais il m'a semblé que par l'évidente irréflexion dont il donne la preuve à chaque page, il était de nature à faire mieux ressortir certaines obligations importantes de l'activité de chacun de nous, jeunes et vieux, membres actifs et membres honoraires de cette société d'une si haute destination nationale qu'est l'armée fédérale. Une de ces obligations est d'éviter en temps de paix de seconder les périls du temps de guerre. Or, de ces périls, un des plus graves est d'ouvrir la voie aux paniques, cette menace toujours redoutable à laquelle une troupe au combat est exposée. Car une troupe est, elle aussi, une foule qui possède sa psychologie particulière. Il arrive aux plus braves unités de succomber à la panique, dans les meilleures armées.

Il a été question ci-dessus de chefs qui remportent un succès ou subissent un revers fortuitement. Dans cette seconde hypothèse, quel sort risque une troupe aux ordres d'un chef dont l'autorité a été minée à l'avance par une campagne de dénigrement ? Sous l'empire de la grande émotion du champ de bataille, le soldat ne se demande plus si le dénigrement fut justifié ou s'il y a eu simple calomnie. Il ne voit que le moment présent, la défaite qu'il redoute tout à coup, une infériorité locale ou passagère, qu'il corrigerait s'il avait conservé un moral élevé, et à laquelle il succombe jusqu'au désastre lorsqu'une cause, quelle qu'elle soit, même de pure imagination, affaiblit son moral. Si l'on songe aux conditions particulièrement difficiles où notre armée peut se trouver au début d'une guerre,

faute de grands moyens, et soumises aux difficultés stratégiques et tactiques inhérentes à notre politique militaire d'isolement, si l'on se place à ce point de vue et à celui du moral des troupes et de la nation dans un moment aussi difficile à passer, on ne dira plus seulement de la brochure qu'elle est un écrit médiocre, on dira qu'elle est une mauvaise action ¹.

* * *

La conversation au sujet de la refonte de nos règlements s'étend, et c'est tant mieux. Ce qui paraît ressortir des opinions publiquement émises jusqu'ici, c'est d'abord que la méthode d'élaboration est généralement approuvée, circonstance favorable à une rédaction clairement ordonnée des prescriptions attendues. Secondement, que le désir est général aussi d'aborder dans le plus court délai possible la phase des réalisations pratiques. Si nous sommes exactement informé, ce désir est particulièrement ressenti dans le cercle du personnel d'instruction, responsable plus que tous autres de la tenue de l'armée. On y aspire à sortir du provisoire qui règne depuis six ans. Un peu partout, l'instruction est donnée au petit bonheur, sans conviction suffisante puisque sans réglementation ferme, et dès lors avec la perspective, qui peut devenir décourageante, que cette réglementation risque d'apporter autre chose, voire le contraire de ce que l'on croit devoir enseigner.

On a donc accueilli avec espoir les assurances apportées à Genève par le représentant de l'Etat-major général. De même qu'il a exprimé la confiance du chef de cet état-major dans les officiers de l'assemblée, la confiance de ceux-ci dans le travail de l'état-major général a été encouragée. Car pour être un ciment solide entre les éléments de l'armée, la confiance doit être réciproque, puisée dans la communauté du travail. Et ce fondement n'est pas moins nécessaire pour établir cette unité de doctrine dont on parle depuis si longtemps, mais que l'on éprouve tant de peine à réaliser.

* * *

Nous aurions voulu aborder encore la question du sous-officier sur laquelle le premier-lieutenant Schaub attire l'attention dans l'article intéressant qu'on a lu ci-dessus. La place nous fait défaut. Nous y reviendrons dans une de nos prochaines livraisons à l'occasion d'un autre article que le capitaine D. Perret a eu l'obligeance de nous adresser.

¹ Au moment où la livraison va être mise sous presse, nous recevons communication d'une nouvelle brochure du même genre. Nous n'aurions pas cru que, dans notre pays, le journalisme pût atteindre à ce degré de bassesse.

CHRONIQUE BELGE*(De notre correspondant particulier.)*

Psychologie militaire nationale. — Manœuvres.

Il ne faut pas s'attendre, vous vous en doutez bien, à ce qu'une chronique militaire belge soit, actuellement, bourrée de faits palpitants ou d'enseignements importants ou imprévus.

Il en est un, cependant, que notre vie met en relief de façon si marquée qu'il est presque impossible au chroniqueur de ne point le noter et que voici. La guerre, celle que l'on appelle la Grande Guerre, celle qui a si profondément ravagé notre pays, est si proche encore de nous que chaque jour les incidents de notre existence secouée d'après-victoire nous la rappellent brutalement, que des peuples d'outre-océan réclament de nous à grands cris le paiement des dettes contractées pour pouvoir mener la bataille ; elle est si proche encore que chaque semaine s'inaugure un monument nouveau aux soldats, morts pour la Patrie, de tel village, de tel hameau — la capitale n'a pas élevé de monuments à ses fils tombés en 1914-1918 ; — chaque jour les gazettes évoquent l'anniversaire de tel fait d'arme, de tel combat... et, pratiquement, nous vivons comme si nous avions totalement oublié la féroce tragédie, ou plutôt comme si hier ne devait pas être l'enseignement de demain. L'opinion publique qui frémit quotidiennement au souvenir d'un passé si rapproché, ne semble nullement s'émouvoir de la crainte d'un avenir semblable que rien jusqu'ici ne rend impossible et que beaucoup d'esprits éclairés jugent menaçant.

Ces gazettes mêmes qui, en de longues colonnes, racontent Liège, Namur, Louvain, Anvers, Dixmude, Ypres, la forêt d'Houthulst, qui narrent la vaillance de nos soldats et les souffrances des déportés, les tragédies de Louvain, de Tamines, de Termonde, qui détaillent les cérémonies de souvenir, les visites expiatoires ou les solennités de reconstructions et de renaissance des villes brûlées ou pulvérisées, ces gazettes mêmes semblent s'inquiéter peu des recommencements possibles, des précautions à prendre pour être prêts aux menaces éventuelles, des assurances à contracter pour parer aux premiers coups.

Dans son très beau livre sur *Brialmont*, P. Crokaert rappelant une expression du maréchal de Saxe dit que, chez les peuples pacifiques, « les soldats après la lutte sont traités comme les manteaux

après l'orage »... Chez nous on ne pense même plus à l'orage qui peut revenir. N'allez pas croire que le peuple ne s'intéresse plus du tout à l'armée, au soldat d'aujourd'hui. Il le couve, au contraire, maternellement, si j'ose dire. Mais seulement parce que « chacun l'est, le fut ou le doit être ». Il s'émeut s'il croit que la soupe de tel bataillon n'a pas été suffisamment substantielle, si on lui rapporte qu'un milicien blessé à l'exercice n'a pas été soigné comme il l'eût été au logis familial, s'il apprend qu'il s'est produit trois ou quatre cas d'insolations ou de coups de soleil aux manœuvres. Mais se préoccupe-t-il de sa préparation à la guerre, de sa formation militaire, de l'achèvement de son éducation, de la force des unités, de la cohésion, de la puissance de l'armement, de la valeur même de l'armée comme instrument de la défense nationale ? Il n'y paraît guère, et vous n'en verrez de trace, peu ou prou, dans les journaux qui prétendent refléter l'opinion publique et qui devraient la former.

* * *

La période des manœuvres annuelles tire à sa fin. De l'avis d'officiers qui ont pu les suivre de très près, les manœuvres d'infanterie n'ont suscité nul intérêt spécial. Les effectifs n'étaient pas extrêmement nourris, certaines classes rappelées ayant été licenciées dès la fin des périodes de tir et n'ayant pas participé aux exercices d'ensemble. D'autre part, en raison du souci d'épargner les hommes par les températures élevées où certaines opérations devaient se dérouler, les officiers et les états-majors n'ont **pas** pu tirer tout le parti qu'ils en espéraient de cette mobilisation d'effectif qui, certains jours, atteignirent près de 20 000 fusils. D'un colonel qui surveille de près l'organisation générale de notre infanterie cette appréciation d'ensemble, un peu télégraphique — c'est son style habituel — : Manœuvres assez bonnes, trop « pépères » ; commandements intelligents, pas assez énergiques, pas assez liés ; officiers, bons officiers de troupes, manœuvrant bien, instruits, mais manquent d'unité de doctrine et d'éducation, parfois de poigne aussi ; troupes, très bonnes, très dévouées, très allantes, mais pas assez de discipline formelle ni de cohésion.

L'Etat-Major général de l'armée, lui aussi, a eu ses manœuvres-exercices de cadres — sous le commandement de son grand chef, le lieutenant-général Maglinse. Celui-ci, dont l'ardeur et l'énergie sont à la hauteur de sa maîtrise, a fait « trimer » pendant une huitaine de jours, dans les parages de nos frontières Nord-Est une douzaine de généraux qui subissaient de ce fait, en même temps que l'examen manœuvrier, une véritable épreuve d'endurance. Il faut

dire que le résultat fut excellent et souvent même dépassa les prévisions les plus optimistes. Il faut ajouter que ce groupement d'officiers-généraux est composé de ce que la guerre a fondé de meilleur parmi nos officiers supérieurs de 1914. Il est cependant des absences que l'on regrette : de ceux que la mort a emportés depuis, naturellement, mais aussi de beaux chefs qui participèrent brillamment à la victoire de 1918 et prématurément mis au repos.

Dirai-je deux mots des manœuvres des pontonniers. Elles furent remarquables de précision et de célérité, tout à l'honneur du courage et du dévouement des hommes, de la science et de l'entraînement des officiers. Ceci malgré que, à la direction du Génie, il y ait une tendance à faire prévaloir le radeau mobile sur le pont fixe, fût-il du système Algrain. A proximité immédiate de l'ennemi, le premier offre plus d'avantages que le second, pouvant être amené tout à fait à pied d'œuvre, donc construit hors des vues, pouvant se déplacer et échapper aux trajectoires repérées, pouvant enfin amener les troupes en des points d'abordage différents. L'Yser, à ce sujet, a donné aux Belges, en ce qui concerne les petits ouvrages de ce genre, d'excellentes leçons.

Sans passer en revue les manœuvres de toutes les armes, il y a peut-être lieu de signaler celles de la cavalerie. On leur attribuait quelque importance. Elles devaient apporter un élément d'information sérieux dans la question partout débattue aujourd'hui : conservera-t-on de la cavalerie ? Quelle sera sa formation ? Quel sera son rôle.

Les effectifs réunis étaient en nombre. Il y avait là trois brigades à deux régiments de cavalerie, chacun de trois escadrons et un escadron de mitrailleurs ; deux régiments de chasseurs-cyclistes à deux groupes de trois escadrons dont un de mitrailleurs ; un régiment cycliste à deux groupes de trois escadrons dont un de mitrailleurs ; un groupe cycliste divisionnaire de trois escadrons ; un groupe mitrailleuses-auto-canon de deux auto-canon et sept auto-mitrailleuses ; un régiment d'artillerie 75 T. R., à trois groupes de deux batteries ; un groupe d'artillerie légère d'accompagnement ; deux groupes d'aviation de huit avions ; un ballon d'observation ; des troupes du génie, du service de santé, des **téléphonistes**, télégraphistes, sansfilistes, etc. Le ministre de la guerre suivait de près les mouvements, assistait aux conférences et aux critiques.

Des expériences diverses eurent lieu, au cours des manœuvres, en divers domaines : liaison des services militaires et civils, notamment pour la transmission, la téléphonie avec et sans fils, transport rapides des officiers, des états-majors, des troupes, du matériel

(munitions, mitrailleuses, canons), par auto-porteurs, tracteurs, etc., dans ce pays très accidenté de nos Ardennes, etc., etc. Car cette petite guerre était menée dans l'angle Sud-Est de notre pays, province de Luxembourg, région de l'Amblève et de l'Ourthe, collines, vallées, bois, petites rivières et ruisseaux, rochers et marais, grandes forêts de haute futaie et taillis de genêts, terrain très divers, très varié, propre à la chasse plus qu'aux déploiements de masses, la « zone du sanglier ».

Nous n'avons à insister ici ni sur le thème ni sur sa réalisation plus ou moins complète : ce n'est là qu'un objet d'études de détails plus importants que le sujet lui-même. Il semble que l'utilisation de la cavalerie dans les circonstances imaginées ici, de temps et de lieux, doive se borner à l'« éclairage » d'avant-garde et de flanc-garde et à la protection de troupes en retraite, en arrière-garde. Mais dans ce rôle, et parfaitement liée aux divers organes qui peuvent l'appuyer et la renseigner ou l'aider, à l'artillerie légère, aux mitrailleuses, à l'aviation de reconnaissance, à l'observation, aux services divers, tant civils que militaires, de renseignements et de communications, elle est d'une utilité incontestable et rien ne la peut complètement remplacer. Elle facilite, assure et hâte l'avance d'une infanterie éclairée de loin et largement, dispensée des précautions nécessaires si ce rideau avertisseur et protecteur ne fonctionne pas. Elle peut aussi protéger très efficacement une marche arrière en empêchant la poursuite par l'infanterie adverse et en combattant les groupes de cavalerie lancés sur les derrières et sur les flancs d'une troupe en retraite. Bien appuyées d'auto-canons et d'auto-mitrailleuses, elle peut retarder très longtemps la progression du poursuivant, augmenter la distance entre celui-ci et le poursuivi, donc la sécurité de ce dernier, et se dérober facilement, l'instant venu, grâce à sa légèreté et à celle de ses soutiens.

Conclusion : Pour une guerre de ce genre, pas de grosses masses de cavalerie, mais des unités de faible volume, légères, bien liées à des groupes d'artillerie et de mitrailleuses aussi mobiles qu'elles-mêmes, et le tout rattaché aux groupements d'infanterie, divisions ou même régiments, éventuellement bataillons.

D'autre part, le cycliste peut remplacer fréquemment le cavalier, mais pas toujours. En terrains accidentés, le cavalier est souvent plus utile que le cycliste. L'un ne peut supplanter l'autre. Un heureux mélange des deux éléments paraît devoir donner la composition la plus adéquate de la « cavalerie » à venir, le mot de cavalerie en l'occurrence contenant la bicyclette comme le cheval !

J'aurais encore un certain nombre d'observations générales et spéciales à résumer pour les lecteurs de cette chronique déjà trop longue... A plus tard.

Avant de terminer laissez-moi vous dire que certaines allégations de l'auteur de l'intéressante étude : « Une légende. La faillite... », allégations relatives à la défense de divers forts de Liège, Namur et Anvers ont soulevé en Belgique nombre d'objections et de protestations. Il semble que ses renseignements n'aient pas toujours été parfaitement exacts ! Peut-être en aurez-vous un autre écho que celui-ci.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au Maroc. — Incorporation des jeunes soldats à destination du Maroc. — La question des cadres de l'armée.

La campagne du Maroc suit le cours normal que je laissais entrevoir dans ma dernière lettre : les difficultés du terrain sont telles que la « guerre longue » semble inévitable ; rien ne peut nous y faire échapper si ce n'est par aventure, une soumission en masse peu probable des tribus rebelles. Encore cette soumission ne procurerait pas une solution définitive.

Nos efforts tendent, en ce moment, à établir une liaison avec les troupes espagnoles de Mélilla en partant de la région de la Taza. Dans la partie orientale du Riff, en effet, le massif montagneux qui, sur tout le front nous sépare de l'ennemi commun, paraît être moins élevé, s'il n'est pas moins aride. On pense le traverser plus facilement et pouvoir accomplir quelque raid au moyen de troupes légères précisément groupées déjà sur notre aile droite. Combien l'on doit regretter que des considérations d'ordre international, sans doute, aient empêché une collaboration franco-espagnole plus intime. Se plaçant au point de vue militaire strict, en effet, ne conviendrait-il pas mieux, après avoir consolidé le front défensif de l'Ouergha, combiner les attaques en partant de la côte méditerranéenne ? Mélilla présente, à ce sujet, toutes les garanties désirables pour l'installation d'une base d'opérations.

Quoiqu'il en soit, après que le maréchal Lyautey eut passé quelques jours à Paris, au moment du déclenchement de l'offensive française, il est retourné à Rabat pour donner peu après sa démission

et quitter définitivement le Maroc. La présence des deux maréchaux, si elle se fût prolongée, n'avait d'ailleurs aucun inconvénient, chacun étant alors strictement limité dans ses attributions : civiles et diplomatiques pour Lyautey, militaires pour Pétain.

Celui-ci, qui reste désormais seul, sitôt la saison des pluies commencée, reviendra en France, les opérations entrant dans la période de sommeil hivernal.

* * *

Ainsi pourront être affectées presque directement aux unités du corps expéditionnaire les recrues remplaçant les soldats libérables. On en constituera des dépôts mobiles à l'arrière, où l'on procédera à leur instruction, tout comme on faisait à proximité du front français au cours de la grande guerre.

Pour la désignation de ces recrues, on a jugé bon de modifier le mode actuel du recrutement. Jusqu'à présent, en effet, l'incorporation était basée sur la situation de famille des appelés. Les fils de familles nombreuses allaient dans les régiments les plus voisins de leur domicile. Aux fils uniques de faire connaissance avec les postes lointains d'Algérie. Cela n'avait pas d'inconvénients quand il s'agissait simplement de tenir garnison : que ce fût à Pontoise ou à Boufarik, les risques du métier s'équivalaient.

Mais avec le Maroc, il n'en va plus de même. Tous les corps d'Afrique sont aujourd'hui en opérations : l'impôt du sang est une réalité et l'on a jugé à bon droit que la situation de famille, sauf pour certains cas très dignes d'intérêt, ne devait plus intervenir seule. On a donc décidé d'affecter aux corps d'Algérie en laissant au hasard le choix des désignations : c'est le retour à l'ancien tirage au sort. Tant il est vrai que les institutions militaires sont en état de perpétuel recommencement. Tirage au sort non plus individuel, mais global : on tire dans un chapeau la lettre par laquelle on commencera les affectations aux troupes d'Algérie.

Faut-il dire que pas un murmure ne s'élève dans notre pays contre les sacrifices très réels que nous impose la pacification du Maroc septentrional ?... Pas un murmure, tant de la part des soldats que de celle des cadres, tous conscients de la valeur de l'enjeu actuel.

* * *

Aussi bien, ces cadres dont il faut reconnaître qu'un incontestable malaise pèse sur eux depuis la fin de la grande guerre, sont-ils moins émus d'être envoyés au Maroc que de l'incertitude persistante dans leur statut organique.

Habitué depuis des générations au régime stable de la loi de 1832, rien ne leur répugne comme d'être soumis encore aux fantaisies incertaines de décrets successifs.

Chacun de ceux-ci témoigne d'intentions excellentes. Mais combien serait préférable une loi, même médiocre, qui permettrait enfin de voir au delà du présent et donnerait aux intéressés la faculté de se livrer à quelques prévisions d'avenir.

Le dernier décret en date (*Journal officiel* du 10 septembre 1925) a précisément pour objet de fixer et répartir les effectifs des cadres officiers et sous-officiers, dans les différentes armes ou services de l'armée. Il confirme tous les regroupements ou répartitions faits depuis dix ans et vise à atteindre cette stabilité nécessaire qu'une nouvelle loi des cadres seule pourra procurer.

En ce qui concerne les sous-officiers, le décret en question consacre le *statu quo* actuel : pas un poste de moins, mais pas un poste de plus. On ne tente donc rien pour atteindre le chiffre de 150 000 rengagés, but suprême de nos efforts de recrutement.

Quant aux officiers, leur état présent se trouve modifié. En même temps que l'on procède à des réductions pour quelques armes, le total des officiers va se trouver augmenté de quelques milliers. On nous disait cependant que, dans l'ensemble, nous avons trop d'officiers et que la disparition de cet excédent était précisément l'un des problèmes les plus délicats à résoudre par l'administration centrale de la guerre.

La situation se résume donc en ces termes : pour une armée comptant de moins en moins de soldats, on conserve le même nombre de sous-officiers et l'on augmente celui des officiers. Croit-on atténuer ainsi le malaise des cadres ?



INFORMATIONS

LA REVUE MILITAIRE SUISSE

A l'occasion de l'Historique du cinquantenaire de la première division, nous avons été conduit à feuilleter la collection des volumes de la *Revue militaire suisse* et nous avons constaté combien ce périodique, depuis septante ans qu'il existe, a toujours accompagné les travaux de l'armée fédérale.

On sait qu'il a été créé, au printemps de 1856, par le colonel-divisionnaire Ferdinand Lecomte, alors capitaine à l'état-major fédéral. La Suisse allemande avait son journal militaire, la *Schweizerische*